

COVID-19

Plus de 11 000 points de contacts accessibles et 25 000 postiers mobilisés pour accueillir les clients allocataires des prestations sociales

Afin que le versement des prestations sociales aux allocataires se déroule dans les meilleures conditions possibles à partir du 6 mai prochain, plus de 25 000 postiers seront mobilisés, 5 400 bureaux de poste seront accessibles, ainsi que 6 000 points de contact partenaires pour assurer un dépannage financier, et la quasi-totalité du parc de distributeurs à billets sur tout le territoire.

Plus de la moitié des foyers bénéficiaires des minima sociaux sont clients de La Banque Postale dont plus de 1,5 million, en accessibilité bancaire, viennent retirer leurs allocations en espèces dans les bureaux de poste chaque mois. Pour répondre aux besoins des clients pendant cette période, 5 400 bureaux de poste seront ouverts.

Les clients pourront ainsi retirer des espèces et réaliser leurs opérations bancaires via les distributeurs automatiques de billets et en bureau de poste auprès des chargés de clientèle.

Le retrait des instances et l'accueil de la clientèle professionnelle seront aussi assurés, soit au sein du bureau de poste, soit à proximité dans un établissement courrier.

Durant cette période de grande affluence, le Réseau La Poste bénéficie du soutien opérationnel des autorités publiques pour assurer la sécurité des clients et des postiers.

Par ailleurs, La Poste a mis en place un dispositif d'appel à volontaires permettant aux collaborateurs du Groupe de venir en renfort des équipes de terrain dans un esprit de solidarité et d'entraide pour accueillir les clients dans les meilleures conditions.

La Poste rappelle que les déplacements en bureaux de poste doivent être limités à ce qui est strictement nécessaire.

La liste détaillée des bureaux ouverts et des services disponibles pour la semaine des prestations sociales sera accessible via l'adresse suivante :

<https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>

Ce dispositif est complété par le fonctionnement de 97% des distributeurs de La Banque Postale sur le territoire ainsi que par l'ouverture de points de contact partenaires, agences postales communales et relais commerçants, qui assurent notamment des opérations de dépannage financier.

Bureaux de poste : une accessibilité renforcée sur tout le territoire

5 400 bureaux de poste, répartis sur l'ensemble du territoire, seront accessibles à compter du 6 mai pour accompagner les demandes et besoins des clients. Le versement des prestations sociales revêt un caractère particulier dans les QPV. L'affluence des bureaux augmentant significativement chaque début de mois à cette occasion, La Poste a été très particulièrement attentive afin de permettre la plus grande accessibilité possible à ses bureaux de poste situés en QPV.

L'appui des points de contact partenaires de La Poste sur tout le territoire

Les mairies, via les Agences Communales, se sont associées aux efforts de La Poste pour renforcer l'accessibilité, avec plus de la moitié des agences ouvertes, soit plus de 4000 La Poste Agences Communales.

Plus de 2 000 relais poste commerçants ouverts durant la période viennent compléter ce dispositif.

Les points de contact partenaires pourront également, dans la limite de seuils de retrait en vigueur (500€ par semaine pour les agences postales communales et 150€ par semaine pour les relais poste commerçants en zone rurale) répondre aux besoins des clients qui seraient éloignés d'un bureau de poste.

Un accès aux espèces renforcé

Afin de répondre aux besoins de tous, La Poste veille également à assurer l'accès aux espèces pour l'ensemble de la population sur le territoire. Ainsi, 97% du parc de distributeurs sera opérationnel le 6 mai.

La présence de La Poste dans les territoires ruraux étant une préoccupation centrale, une attention particulière est portée aux communes ayant uniquement un distributeur de La Banque Postale.

Le service et l'accueil des allocataires des minima sociaux est chaque mois une mission essentielle délivrée par La Poste. Dans cette période de crise sanitaire, le bon déroulement de cette période est pour La Poste un enjeu essentiel. Par ce dispositif, elle compte ainsi fluidifier l'affluence dans ses bureaux pour assurer ce service dans les meilleures conditions possibles.

Depuis le début de la crise sanitaire, la protection de la santé des postiers et des clients est la priorité de La Poste. Aussi plusieurs dispositifs complémentaires sont déployés dans les bureaux de poste. Des écrans de protection entre les postiers et les clients sont apposés. Des stickers et des marquages au sol sont effectués pour faire respecter la distance de 1 mètre entre chaque client.

La Poste remercie ses clients de bien vouloir respecter strictement les mesures barrières et les conditions nécessaires à leur protection et à celle des chargés de clientèle. C'est le respect de ces mesures par tous qui permettra chaque jour l'ouverture effective de chacun des bureaux de poste. Les postiers sont mobilisés pour accueillir et servir tous les clients, les

mesures barrières mises en place pour les protéger peuvent cependant allonger le temps d'accès aux services.

Contact presse

service.presse@laposte.fr